



Montreuil, le 5 mars 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Courriel : [sp.mtftp@transformation.gouv.fr](mailto:sp.mtftp@transformation.gouv.fr)

N/Réf : DD/XG/AM  
N°052\_20210305

M. Olivier VÉRAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
Courriel : [sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 30 mars 2021 pour l'ensemble des personnels des établissements et services d'accueil collectifs et individuels de la petite enfance**

Madame, Monsieur les Ministres,

C'est en cette période de crise sanitaire sans précédent que votre gouvernement a choisi de finaliser les projets d'ordonnances de la loi ASAP qui impacteront de plein fouet l'ensemble des établissements et modes d'accueil des jeunes enfants.

Pourtant, les salariés et agents du secteur se mobilisent sans relâche face à cette réforme régressive tant pour la qualité d'accueil des enfants que pour leurs conditions de travail.

Pour la CGT, cette réforme des modes d'accueil s'inscrit dans une politique continue de casse des services publics et favorise le développement des structures privées lucratives, conformément au modèle développé pour les EHPAD... aujourd'hui inaccessibles pour la majorité du fait de leur prix exorbitant. À quand les crèches cotées en bourse ?

La CGT porte sans relâche les inquiétudes des professionnels qui se sont déjà massivement mobilisés contre ce projet néfaste, d'abord dans le cadre de la loi ESSOC et maintenant de la loi ASAP.

Les manifestations du 28 mars 2019, 23 mai 2019, 14 janvier 2020, 3 décembre 2020, 2 février 2021 et 4 février 2021 montrent que les agents et salariés du secteur sont plus déterminés que jamais à faire entendre leur voix. C'est le cœur de leur métier aujourd'hui que vous avez décidé de sabrer par ordonnance dans un déni total de démocratie.

C'est seulement le jeudi 4 février 2021 que le conseiller du Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé a daigné recevoir notre organisation syndicale.

Aucune revendication n'a été retenue suite à ce rendez-vous.

Un rendez-vous manqué quand monsieur le Conseiller nous indique que nous n'avons certainement pas compris le sens de ces ordonnances et que cette réforme de la petite enfance est avant tout une avancée !

... / ...

Sous prétexte de relancer l'attractivité du secteur, votre gouvernement prévoit sans financement supplémentaire d'optimiser à outrance l'occupation des places, de diminuer la surface d'accueil des enfants, de diminuer les taux d'encadrement, de développer l'accueil en surnombre, de diminuer la surface minimum par enfant, de déréglementer l'administration des médicaments, de ne pas reconnaître la qualification des agents, de favoriser l'absence d'expérience professionnelle pour les encadrants, et de ne pas augmenter le niveau de rémunérations.

Pour la CGT, ces orientations visent exclusivement à l'accroissement de la « productivité » et de la « rentabilité » d'un secteur qui n'a pas vocation à l'être. Loin de renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance, la loi ASAP dégradera les conditions de travail pour plus de compétitivité.

Madame et Monsieur les Ministres, la petite enfance n'est pas un marché !

Pour le bien-être et la sécurité des enfants, pour des établissements d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance, pour des conditions d'exercice respectueuses des professionnels, pour des salaires décents, pour une politique de la petite enfance ambitieuse et respectueuse des droits fondamentaux des enfants porteurs de l'avenir de notre société, **la CGT appelle à une nouvelle journée de mobilisations par la grève et des manifestations partout en France, le mardi 30 mars 2021** avec le collectif « Pas de bébés à la consigne » **pour exiger un accueil de qualité pour tous les jeunes enfants.**

L'heure est à la résistance et à la mobilisation !

Afin de permettre aux personnels du champ fédéral de se mettre en grève pour porter leurs revendications, la Fédération CGT des Services publics et l'Union Fédérale de l'Action sociale CGT déposent **un préavis de grève spécifique de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 30 mars 2021** pour l'ensemble des agents et salariés de la petite enfance relevant des fonctions publiques territoriales, hospitalières et du secteur associatif.

Aussi, la fédération CGT des Services publics et l'Union Fédérale de l'Action sociale CGT vous sollicitent, pour nous accorder une audience, et ce, aussi rapidement que la situation est cruciale.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame et Monsieur les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,  
Natacha POMMET  
Secrétaire générale



Pour l'Union Fédérale de l'Action sociale CGT  
Xavier GUILLOT  
Secrétaire général

